

service loisirs...



Ce service est destiné aux personnes autonomes, valides.

Il propose des activités de loisirs avec accompagnement.

Il s'agit de contribuer au bien-être des personnes, de favoriser un lien social et d'éviter l'isolement, tout en tenant compte de leurs attentes.

• La population concernée :

Les personnes en situation de handicap mental ou psychique, autonomes, vivant en foyer, en famille ou en logement.

• Les moyens humains :

Une personne est chargée de la gestion du service. Son activité concerne le fonctionnement général et l'accompagnement des activités. La responsable du service vacances prend ensuite le relais.

Il est important que ce soit un accompagnateur régulier qui s'occupe des encadrements, afin de rassurer les adhérents et leur donner des repères.

Si les besoins l'exigent, des animateurs ponctuels sont embauchés par l'association.

...de l'APAJH 55

• Les activités :

Toute activité peut être proposée par le service : culturelle, sportive, détente, découverte...

Exemples : restaurant, bowling, piscine, spectacle, cinéma, jeux de société, discothèque...

La programmation s'effectue mensuellement, et la fréquence de ces activités est déterminée par la participation des adhérents.

• Le déroulement des activités :

Les participants peuvent être pris en charge depuis leur lieu de vie.

Les activités ne se déroulent que si le nombre d'inscrits requis est atteint.



fonctionnement du service

• Programmation :

Le programme mensuel est établi deux mois en avance. Il peut être soumis à modification.

• Diffusion :

Elle s'effectue par mail ou par courrier. La liste des activités est envoyée à tous les adhérents du *Service Loisirs*, et précise la date et la nature de l'activité proposée, son coût, et le nombre de places disponibles.

• Inscription :

Elle s'effectue par téléphone, et est à confirmer par un bulletin d'inscription. Une préinscription est possible si l'accord du tuteur est nécessaire. Une confirmation rapide est alors demandée.

Une fois inscrites, les personnes s'engagent à participer aux activités.

L'annulation à l'une d'entre elles est possible. Mais si l'annulation s'effectue le jour même, et pour une raison non valable (hors hospitalisation ou problème de santé), la sortie sera facturée.

• Moyens matériels :

Les bureaux du *Service Loisirs* se situent au siège social de l'Association :

APAJH 55 • 3 rue des Saponaires – 55000 Savonnières dvt Bar
apajh55@wanadoo.fr • 03 29 76 10 55

• Tarifs :

Le coût proposé par le *Service Loisirs* comprend l'activité en elle-même, son accompagnement, le transport, et prend aussi en compte le nombre de participants.

Une adhésion APAJH annuelle est obligatoire.